

Les médecins bien plus actifs en Flandre

SANTÉ Pas de changement de quotas en vue pour le concours de juin 2016

Trois chiffres peuvent résumer l'activité médicale en Belgique : 51.420, 44.423 et 31.256. Trois chiffres tout droit sortis du cadastre de l'offre médicale présenté la semaine dernière par la Cellule de planification des professions de santé. Ils complètent les données de 2014 et démontrent en réalité l'ampleur du décalage entre la théorie et la pratique de terrain.

1 L'offre. Selon le SPF Santé publique, en 2012 on comptait 51.420 médecins généralistes et spécialistes en Belgique. Parmi eux, 44.423 sont dits « agréés » mais, et c'est le chiffre le plus important au regard de l'accès de la population aux soins de santé, 31.256 sont reconnus comme « actifs » au regard des normes minimales de l'Inami (à l'hôpital ou en cabinet privé). Les autres ? Ils sont soit employés par une institution publique ou privée, soit pensionnés, soit actifs à l'étranger. Dit autrement, quatre médecins belges sur dix ne sont pas directement en prise avec les demandes de soins de la population.

2 Les différences régionales. Si au niveau national, on ne compte que 60,79 % d'actifs Inami (le calcul intègre les expatriés), le chiffre cache des différences fondamentales entre les régions du pays. Ainsi, les actifs sont plus nombreux en Flandre (70,58 %) et en Wallonie (71,33 %) qu'à Bruxelles (environ 63 %).

3 L'équivalent temps plein. Pour mieux évaluer la force médicale, cette nouvelle version du cadastre calcule les équivalents temps plein (on a estimé pour chaque spécialité les actes à prester pour faire un temps plein). Une bonne nouvelle d'abord : le nombre de médecins actifs (31.256) correspond à peu près au nombre d'équivalents temps (32.660). Une mauvaise nouvelle ensuite : les équivalents temps plein varient avec les tranches d'âge (plus de prestation par médecin au fil de la carrière jusqu'à 55 ans puis diminution progressive) et évoluent avec la féminisation de la profession (les dames sont plus nombreuses à réduire leur temps d'activité). Et une autre : le nombre d'équivalents temps par rapport au nombre réel de médecins actif est plus élevé en Flandre qu'en Wallonie. Alors qu'on compte 20.003 équivalents temps en Flandre pour 23.653 médecins, en Wallonie ils ne sont que 9.740 pour 14.818 médecins. En fait, entre 50 et 55 ans le médecin néerlandophone preste près d'un temps plein et demi (1,41 ETP) contre à peine un (1,05) pour son homologue francophone. De quoi éclairer d'un jour nouveau le sens des quotas fédéraux.

4 Les généralistes. On compte en Belgique 16.144 généralistes pour 35.276 spécialistes. Parmi ces généralistes, les deux tiers environ sont dits « actifs » selon les critères de l'Inami. Lorsque l'on analyse les données

sous l'angle des équivalents temps plein, les différences entre régions sautent aux yeux. Les deux tiers des 11.545 ETP sont concentrés en Flandre. Ramenés à la norme ETP, on compte ainsi plus du double de généralistes en Flandre (7.529) qu'en Wallonie (3.407). Le cas de Bruxelles (598) est un peu particulier car il n'y a pas toujours adéquation entre lieu de travail et domicile. Le tout ne devrait guère s'arranger au regard d'une population médicale plus âgée en Wallonie.

5 Le choix « communautaire » de la commission. Face à cette situation, la Commission de planification de l'offre médicale qui a pris connaissance des centaines de pages d'analyses devait faire une recommandation au gouvernement pour fixer les quotas de médecins (les numéros Inami à délivrer) en 2021. Identifiant le malaise à venir dans leur communauté, la plupart des membres francophones ont plaidé pour une augmentation des quotas (1.320 en 2021 contre 1.230 en 2020). Ils se sont cependant heurtés au diktat flamand sur le sujet. En attendant une analyse approfondie des rapports – qui prendra des mois – ce sera 1.230, pas un de plus. Au moins, Jean-Claude Marcourt sait qu'il ne pourra pas compter sur ce cadastre pour adoucir le concours de fin de première de juin 2016. Lot de consolation : le lissage (avec lequel on immunisera les excédents d'étudiants actuels) ne commencerait qu'en 2022. ■

ÉRIC BURGRAFF